

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure

DCA N° 2025/10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MEMBRES EN
EXERCICE :

29

MEMBRES
PRESENTS :

19

MEMBRES
VOTANTS :

19

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ le vingt-sept mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, Monsieur LEHONGRE est président de séance

Représentants du collège des communes affiliées :

Etaient présents :

Françoise BULARD, Dominique BURET, Joël CLOMENIL, Annie DEPRESLE, Eugène GIMENEZ, Jérôme GRENIER, Richard JACQUET, Danielle JEANNE, Claude LANDAIS, Janick LEGER, Jean-Luc MOENS, Jérôme PASCO, Marie-Dominique PERCHET, Françoise PREYRE

Etaient excusés :

Pieterrella COLOMBE, René DUFOUR, Isabelle DUONG, Yannick LUCAS, Mickaël PEREIRA, Martine SAINT-LAURENT

Représentants du collège des EPCI affiliés :

Etaient présents :

Laurent BEAUDOUIN, Pascal LEHONGRE, Jean-Marie LEJEUNE

Représentants du collège des adhérents au socle commun :

Étaient présents :

Chantal LE GALL, Jean-Pierre LE ROUX

Etaient excusées :

France BARILLER, Servane BAYRAM, Karène BEAUVILLARD, Marie-Louise DOSSOU YOVO

Date de convocation : 20 mars 2025

Secrétaire de séance : Françoise PREYRE

**BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE : AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRINCIPAL 2025 - APPROBATION**

**BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE : AFFECTATION DES RESULTATS DE
L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRINCIPAL 2025 - APPROBATION**

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique fait apparaître :

- un résultat pour la section de fonctionnement
- un solde d'exécution pour la section d'investissement mouvementé du solde des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Ce n'est qu'à partir de la constatation du résultat de fonctionnement au compte financier unique que l'exécution de l'autofinancement est réalisée sur la base d'une décision du Conseil d'Administration affectant ce résultat :

- a) - affectation d'une partie de ces résultats à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement,
- b) - affectation du solde, soit en réserves, afin de financer des dépenses nouvelles d'investissement, soit en report afin de financer des dépenses nouvelles de fonctionnement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BP 2025

	BUDGET PRINCIPAL
Résultat de fonctionnement 2024	
A - Résultat de l'exercice	+ 428 465.08 €
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B - Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif 2024)	+ 1 243 722.54 €
C - Résultat à affecter	+ 1 672 187.62 €
A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	65 076.81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	45 374.17 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2024	- 19 702.64 €
D 001 report ligne 001 résultat antérieur reporté (besoin de financement)	€
R 001 (excédent de financement)	+ 84 380.82 €
Dépenses d'Investissement en Restes à Réaliser	0.00
Recettes d'Investissement en Restes à Réaliser	0.00
E - Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	0,00 €
besoin de financement	0.00€
excédent de financement	+ 64 678.18 €
Besoin de financement total F = D+E	
AFFECTATION = C	1 736 865.80 €
1) Affectation en réserves R 1068	0.00 €
en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 672 187.62 €

Il sera proposé au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation des résultats telle que décrite ci-dessus pour le budget du CDG27 au titre de l'exercice 2025.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR QUOI STATUANT, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE,
A L'UNANIMITE :**

- d'approuver l'affectation des résultats telle que décrite ci-dessus pour le budget du CDG27 au titre de l'exercice 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes formalités afférentes.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage du CDG27.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Date de transmission de la présente délibération à
Monsieur le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat :
Date de notification :
Je certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire
de la délibération exposée ci-dessus.
Fait à Evreux, le
Le Président,



LE PRESIDENT,

Pascal LEHONGRE